

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse – M. ALRIC Max : **Adjoints**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M. PAULET Jean Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - MM. : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mme GUEMARD Audrey - MM. : BENABIDI Karim - RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - GIRARD Dominique : **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS : M. HUBERT Rudy à M. PESCE Thierry
Mme ESTEBAN Guylaine à Mme NAVARRO Monique
Mme GIROD Céline à M. RUDNIK Thierry

ABSENTE : Mme PREVOST Muriel - M. MAGAGNOSC Raphaël

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 26 juillet 2016

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PLATEFORME D'ACHAT PUBLIC
2. CONTRAT DE CONCESSION « CREATION DE HANGARS AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE »
3. APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
4. APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
5. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :
 - PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (modification de la délibération n°62/15 du 28 juillet 2015)
 - BORDEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS
6. SERVICE DE L'EAU : BORDEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS
7. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE ETENDU AUX COMMUNES DE COMPS-SUR-ARTUBY, BARGEME, LA BASTIDE ET LA ROQUE-ESCLAPON
8. AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
9. ADHESION DE LA COMMUNE DU VAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS

10. CARTE SCOLAIRE 2016/2017 : IMPLANTATION D'UN POSTE D'ADJOINT A L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI MICHEL
11. MISE A JOUR DU TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE
12. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
PARCELLE CADASTREE AA SECTION n°102 LIEUDIT CHAUME

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°80/2016 : confie la défense des intérêts de la commune au Cabinet **SCP LYON CAEN** auprès de la cour de cassation suite à l'arrêt de la Cour Administrative de Marseille du 09 mai 2016 réduisant les indemnités dues à la Commune par les Sociétés **CARDAILLAC**, **ECVR** et **COMBY** de 209 575,96 € à 62 738,19 €.

N°81/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de collecte des eaux usées* » avec l'entreprise « **TPF INGENIERIE** ». La rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 3.6% de l'enveloppe travaux, soit 14 400 € HT et 17 280 € TTC.

N°82/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux « *travaux de correction de l'acoustique interne de la salle polyculturelle de Camp Romain* » avec l'entreprise « **PRESTATION BTP- TENDANCE ACOUSTIQUE** ». Le marché, à prix forfaitaire, s'élève à 69 393 € HT pour la solution de base auquel s'ajoute la prestation supplémentaire éventuelle n°1 relative au traitement des plafonds, de 18 558 € HT. Le montant total est de 87 951 € HT soit, 105 541.20 € TTC.

N°83/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « *mise en place d'une solution anti intrusion dans le bâtiment PETRA et liaison data par fibre optique* » avec l'entreprise **SPIE BATIGNOLES ENERGIE SUD EST**. Le marché est à prix forfaitaire et s'élève à 9 285.93 € HT.

Décisions n°84/2016 et n°85/2016 : Dans le cadre d'un marché intitulé « *Travaux de réhabilitation de la maison PETRA et la liaison avec les bâtiments communaux* »

N°84/2016 : signe un avenant n°1 avec l'entreprise « **SPIE BATIGNOLLES ENERGIE SUD EST** » afin de constater des travaux supplémentaires du lot n°4 : *Electricité (courants forts et faibles)* pour un montant de 3 199,96 € HT. L'offre financière était de 82 512,70 € HT et est revue à 86 195,28 € TTC soit, une variation de 4,46 %.

N°85/2016 : signe un avenant n°1 avec l'Entreprise **GHIGO** afin de constater des travaux supplémentaires du lot n°3 : *Cloisons, doublages, faux plafonds*, d'un montant de 1 608,00 € HT. L'offre financière était de 38 717,20 € HT et est revue à 40 325,20 TTC soit, une variation de + 3,98 %.

N°86/2016 : mandate la **SCP d'avocats BARLES, GIOVANNANGELI, ESCOFFIER**, pour défendre les intérêts de la Commune et de ses agents publics, dans le cadre de constitution de partie civile à l'encontre de divers agresseurs.

N°87/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « *l'Extension du réseau d'eaux usées et remplacement du réseau d'eau potable - Chemins : du Moulinier, de Ramatuelle, et des Ecoreuils* » avec l'entreprise « **SNTC**. Le marché est à un prix unitaire et s'élève à 198 533,60 € HT.

N°88/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la « Maitrise d'œuvre pour l'aménagement urbain du cœur de ville de VIDAUBAN » avec le groupement constitué des entreprises : **CABINET MERLIN** (mandataire du groupement), **COMBY, GIROUD et FAURE PAYSAGISTE**.

Le taux de rémunération est fixé à 4.4 % de l'enveloppe travaux, soit à la signature du marché, une rémunération estimée à 264 000 € HT et 316 800 € TTC.

N°89/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « l'Assistance technique et administrative - Elaboration du dossier de DUP » pour l'augmentation des dotations en eau de la ressource d'Entraigues » avec **l'entreprise ICEA**.

La rémunération de la tranche ferme s'élève à 11 245 € HT soit, 13 494 € TTC soit, 50% du coût de la prestation.

N°90/2016 : signe la convention de soutien technique pour l'opération suivante : « Réfection du revêtement du chemin du Moulinier pour une superficie de 4 400 m² » entre le Département du Var et la Commune de Vidauban. Le Département du Var s'engage à réaliser lesdits travaux en régie et fixe par convention les engagements respectifs des deux collectivités.

N°91/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à l'Etude de faisabilité pour la déconstruction de bâtiments au lieu dit « Les Camps Romains » avec l'entreprise « **SIRADEX** ». Le marché est conclu à prix forfaitaire et s'élève à 4 500 € HT soit, 5 400 € TTC.

N°92/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « Etude de faisabilité pour des travaux de reprise de charpente et de couverture pour un bâtiment au Camp Romain » avec l'entreprise « **SIRADEX** ». Le marché est conclu à prix forfaitaire et s'élève à 3 000 € HT soit, 3 600 € TTC.

N°93/2016 : signe un Bail de location entre la Commune de Vidauban et la Société Orange pour une durée de 12 ans en vue d'installer au Centre Technique Municipal, des équipements techniques ainsi qu'un mat nécessaires à l'activité de l'opérateur. Le loyer annuel s'élève à 12 000 €.

N°94/2016 : signe l'avenant n°1 au marché subséquent relatif «Chemin de la Carraire – Elargissement sur 250 ml» avec l'entreprise « **COLAS** » afin de constater les plus et moins values liés aux travaux.

Le marché s'élevait à 173 067.20 € HT. Les plus et les moins values constatées s'élèvent à - 29 670.08 € HT soit, -17.14% et sont réparties comme suit :

- Amélioration de la portance de la plateforme : moins value constatée de 3 238.98 € HT (soit + 9405.90 € HT - 12 644.88 € HT.
- Modification du programme : moins value constatée de 27 983.60 € HT (soit +1 936.40 € HT - 29 920 € HT.
- Adaptation des réseaux : plus value constatée de 1 552.50 € HT (soit + 6 420 € HT - 4 867.50 € HT).

Le nouveau montant du marché s'élève, par conséquent à 143 397.12 € HT soit 172 076.54 € TTC.

N°95/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à *l'Actualisation des schémas directeurs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales incluant des relevés topographiques* » avec l'entreprise « **CEREG TERRITOIRES** ». L'offre globale est estimée 237 505.02 € HT.

La séance est ouverte à 18h48.

Monsieur le Maire évoque la mémoire de Monsieur BERNARD, maire de Vidauban de 1971 à 1995, décédé cette semaine. Il lui rend hommage et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Le procès verbal du conseil municipal du 26 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PLATEFORME D'ACHAT PUBLIC
(délibération n°71/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, informe du projet de mutualisation relatif à l'achat public avec la mise en place d'un profil d'acheteur pour les marchés publics. Une convention de coordination approuvée par les différents membres du groupement désignera la CAD comme coordonnatrice du groupement, chargée de l'organisation et du lancement du marché public. La commission d'appel d'offres de la CAD attribuera le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Par conséquent, il demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la CAD ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive afférente et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. CONTRAT DE CONCESSION « CREATION DE HANGARS AVEC TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE » (délibération n°72/16)

Monsieur Christophe BOTTAI, rapporteur, rappelle la délibération du 17 mai 2016 sur la consultation relative à la « *Création de hangars avec toiture photovoltaïque* »

La CAO du 05 septembre 2016 a retenu l'offre de l'entreprise VALECO comme économiquement la plus avantageuse. Un contrat de concession d'une durée de 20 ans est prévu et implique un versement d'une somme de 40 000 € à régler par la Commune à l'entreprise. Enfin, les travaux seront réalisés dans un délai de 12 mois.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU POTABLE (délibération n°73/16)

Monsieur DEFFENT Jean-Claude, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver le règlement du service de l'eau potable,
- ✓ de décider que ce règlement sera téléchargeable sur le site internet de la Commune après visa des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
(délibération n°74/16)

Monsieur DEFFENT Jean-Claude, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver le règlement du service d'assainissement,
- ✓ de décider que ce règlement sera téléchargeable sur le site internet de la Commune après visa des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (délibération n°75/16) :

- **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
(modification de la délibération n°62/15 du 28 juillet 2015)
- **BORDEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS**

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 28 juillet 2015 et propose d'y apporter des modifications pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau avec une participation à 2 000 euros par logement existant.

Par ailleurs, il soumet le bordereau de prestations de prix susceptibles d'être facturés aux abonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les deux propositions.

6. SERVICE DE L'EAU : BORDEREAU DE PRIX DES PRESTATIONS
(délibération n°76/16)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'approuver le bordereau de prix des prestations du service de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE ETENDU AUX COMMUNES DE COMPS-SUR-ARTUBY, BARGEME, LA BASTIDE ET LA ROQUE-ESCLAPON (délibération n°77/16)

Madame GUELLATI Malika, rapporteur, expose au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 qui entérine le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en intégrant les 4 communes de Comps-sur-Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque-Esclapo à compter du 1er janvier 2017.

Après concertation entre les communes, il est proposé d' :

- accepter le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la CAD conformément au tableau soumis
- approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

8. AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (délibération n°78/16)

Madame Michèle PELASSY, rapporteur, informe au Conseil Municipal qu'en application de la loi de 1983, le Département a compétence pour l'établissement du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ de donner un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- ✓ de donner un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux de la commune inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

✓ de s'engager à :

- autoriser le Département et ses partenaires à mettre en place des outils de valorisation et de promotion des itinéraires inscrits au Plan.
- assurer l'entretien des itinéraires inscrits.
- à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisateur d'autres circuits, en superposition avec l'itinéraire sans en informer le Département afin d'éviter toute confusion.
- solliciter le Département pour la mise en place de la signalétique directionnelle. Le Département assurant la définition et la mise en place de celle-ci.

Monsieur Gomez Fabrice souhaite davantage d'itinéraires inscrits.

Monsieur le Maire et Christophe Bottai répondent qu'il s'agit d'un début et qu'il faut ménager les contraintes de la réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

9. ADHESION DE LA COMMUNE DU VAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (délibération n°79/16)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, expose que le SIVAD, a délibéré favorablement, le 29 juin 2016, à la demande d'adhésion formulée par la commune du VAL au sein du SIVAAD en qualité de commune membre.

Elle propose donc au Conseil Municipal d'accepter, en application de l'article 14 de ses statuts, la demande d'adhésion formulée par la commune du VAL au sein du SIVAAD en qualité de commune membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. CARTE SCOLAIRE 2016/2017 : IMPLANTATION D'UN POSTE D'ADJOINT A L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI MICHEL (délibération n°80/16)

Madame Maryse LOISEL, rapporteur, informe le Conseil Municipal que, par courrier du 6 septembre 2016, Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var nous fait part de sa décision d'*implanter un poste d'adjoint à l'école élémentaire*.

Elle demande au Conseil Municipal d'approuver cette mesure de carte scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

11. MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES (délibération n°81/16)

Monsieur Max ALRIC, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'approuver le nouveau tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. DEMANDE AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
PARCELLE CADASTREE AA SECTION N°102 LIEUDIT CHAUME
(délibération n°82/16)

Monsieur ROUX Régis, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Commune, propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 7 443 m² située lieudit Chaume, souhaite faire établir une déclaration préalable pour réaliser une division.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal :

- de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté d'autorisation de défrichage.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation de défrichage.

Monsieur Gomez Fabrice, doute de la pertinence de construire davantage sur Chaume.

Monsieur ROUX Régis répond que cette question a été posée et tranchée lors de l'élaboration du PLU. En l'occurrence, le terrain, constructible sur le plan de l'urbanisme, est une dent creuse et dispose d'un équipement de défense, conforme au plan de prévention des risques d'incendie.

Monsieur Gomez déclare néanmoins s'abstenir car il ne connaît pas les tenants et aboutissants de cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix « Pour » et 1 Abstention (GOMEZ Fabrice).

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Avant de lever la séance, **Monsieur le Maire** fait part de la lettre de remerciement, adressée par la Ville de Nice, pour le don de 3 000 € en faveur des victimes reconnues de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20.